

Office Public
Plaine
Commune
Habitat



PLAN

AMBITION

ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

03 Édito du Président de l'Office

04 Le Plan Ambition
Environnement en
quelques mots

05 Méthodologie

06 Synthèse du diagnostic
des parties prenantes

07 Bilan carbone

08 Réduction des
émissions carbonées

PARTIE 1

Rendre notre parc de logements efficace et résilient face au défi climatique

11 Notre contribution à
la neutralité carbone

12 Une meilleure isolation
des logements

13 Nos engagements
pour la réhabilitation

14 Constructions neuves
et confort d'été

15 Matériaux et réemploi

16 Nos actions sur l'énergie

PARTIE 2

Promouvoir la sobriété pour adapter les modes de vie aux enjeux environnementaux

18 Éco-gestes et biodiversité

19 Déchets et mobilités

PARTIE 3

Être un Office exemplaire dans nos modes de faire

21 Achats et consommations

22 Mobilité et formation

23 Gouvernance et partenariats

ÉDITO

ADRIEN DELACROIX, PRÉSIDENT DE L'OFFICE



ADRIEN DELACROIX
Président

L'urgence climatique et l'affaiblissement de la biodiversité appellent à des solutions concrètes et un réel volontarisme. À l'instar de notre collectivité de rattachement, Plaine Commune, qui a voté l'état d'urgence climatique, Plaine Commune Habitat se doit d'agir pour la transition écologique. Acteur du territoire qui loge près de 55 000 habitant·es, notre responsabilité nous engage pour les protéger des crises d'aujourd'hui et de demain. À notre échelle, nous pouvons avoir un réel impact. C'est le sens de ce Plan Ambition Environnement.

Notre principal levier repose sur l'accélération de la rénovation énergétique, pour des logements durables, abordables et de qualité. Beaucoup a déjà été fait puisque nous avons concentré nos efforts pour enrayer les « passoires thermiques » : nous ne comptons aucun logement en étiquette G et seulement 8 % de notre parc en étiquette F, contre 17 % du parc en étiquette F et G au niveau national. Notre réseau de chaleur couvre deux-tiers de notre parc de logements, la reconquête d'espaces de pleine terre sur les surfaces bétonnées est déjà une réalité. Néanmoins nous souhaitons aller plus loin.

Le logement social est un secteur dans lequel les enjeux environnementaux se conjuguent étroitement avec la question du pouvoir d'achat des locataires. La mobilisation de l'Office est donc une responsabilité sociale pour agir sur le montant des charges des familles qui habitent notre patrimoine.

Les pistes d'actions sont nombreuses et diversifiées : modes constructifs sobres en carbone, travaux d'isolation, qualité de la maintenance des systèmes de chauffe, sensibilisation aux pratiques économes, véhicules de service « propres », accompagnement des mobilités douces, végétalisation, tri des déchets, recyclage... Nous souhaitons faire émerger et accompagner des initiatives nouvelles au service des habitant·es et avec votre participation.

Bien entendu, ce Plan Ambition Environnement évoluera en fonction des projets, que nous expérimenterons ensemble. Notre ambition est claire : nous voulons un Office solidaire et respectueux du vivant, un Office social et écologique pour faire face aux défis qui nous attendent et pour cela nous avons besoin de toutes et tous. Ce livret constitue la feuille de route de cet ambitieux plan.

LE PLAN AMBITION ENVIRONNEMENT EN QUELQUES MOTS

Le changement climatique est désormais une réalité que chacun peut éprouver. L'urgence est réelle ici et maintenant : vagues de chaleur, sécheresse, pollution... Notre modèle de société épuise les ressources. Nous devons participer à le rendre plus soutenable et plus juste à notre échelle territoriale. Plaine Commune Habitat prend sa part dans l'effort collectif : le Plan Ambition Environnement est la feuille de route de l'Office pour contribuer à la neutralité carbone du pays à horizon 2050.

Le Plan Ambition Environnement est partie intégrante de la démarche d'amélioration de la qualité et en ce sens, il s'intègre dans l'effort constant de l'Office de répondre aux besoins du territoire. Fort d'un parc de logements déjà bien plus performant que la moyenne nationale, Plaine Commune Habitat entend mettre tout en œuvre pour faire face aux situations de fragilité énergétique.

À ce titre, le Plan Ambition Environnement vise :

- la **réduction des impacts environnementaux** liés à nos activités, en particulier les émissions de gaz à effet de serre ;
- l'**adaptation au changement climatique** et notre capacité de résilience ;
- la **sobriété et l'efficacité** pour préserver les ressources ;
- et le **mieux vivre des locataires**, sur le volet du cadre de vie, des solidarités, de la justice sociale et de la maîtrise des dépenses liées au logement.

Pour passer un cap, nous nous donnons les moyens d'aller plus vite et d'intensifier

nos efforts d'ici à 2030. Ce document marque avant tout le point de départ d'une transformation des activités et du fonctionnement de Plaine Commune Habitat. La démarche se décline pour cela en 3 grandes ambitions :

1. **Rendre notre parc de logements** efficace et résilient face au défi climatique ;
2. **Promouvoir la sobriété** pour adapter les modes de vie aux enjeux environnementaux ;
3. **Être un Office exemplaire** dans nos modes de faire.

Il s'agit de projets à construire, d'expérimentations à déployer, d'apprentissages à capitaliser dans une dynamique collective, collaborative, coopérative et pas d'une liste d'actions à cocher. La stratégie et les actions que nous présentons aujourd'hui ont vocation à évoluer au fur et à mesure de notre progression. Notre ambition, quant à elle, restera intacte dans son origine, et même ira en grandissant, car comme disait Oscar Wilde, « il faut toujours viser la lune, car même en cas d'échec, on atterrit dans les étoiles ».

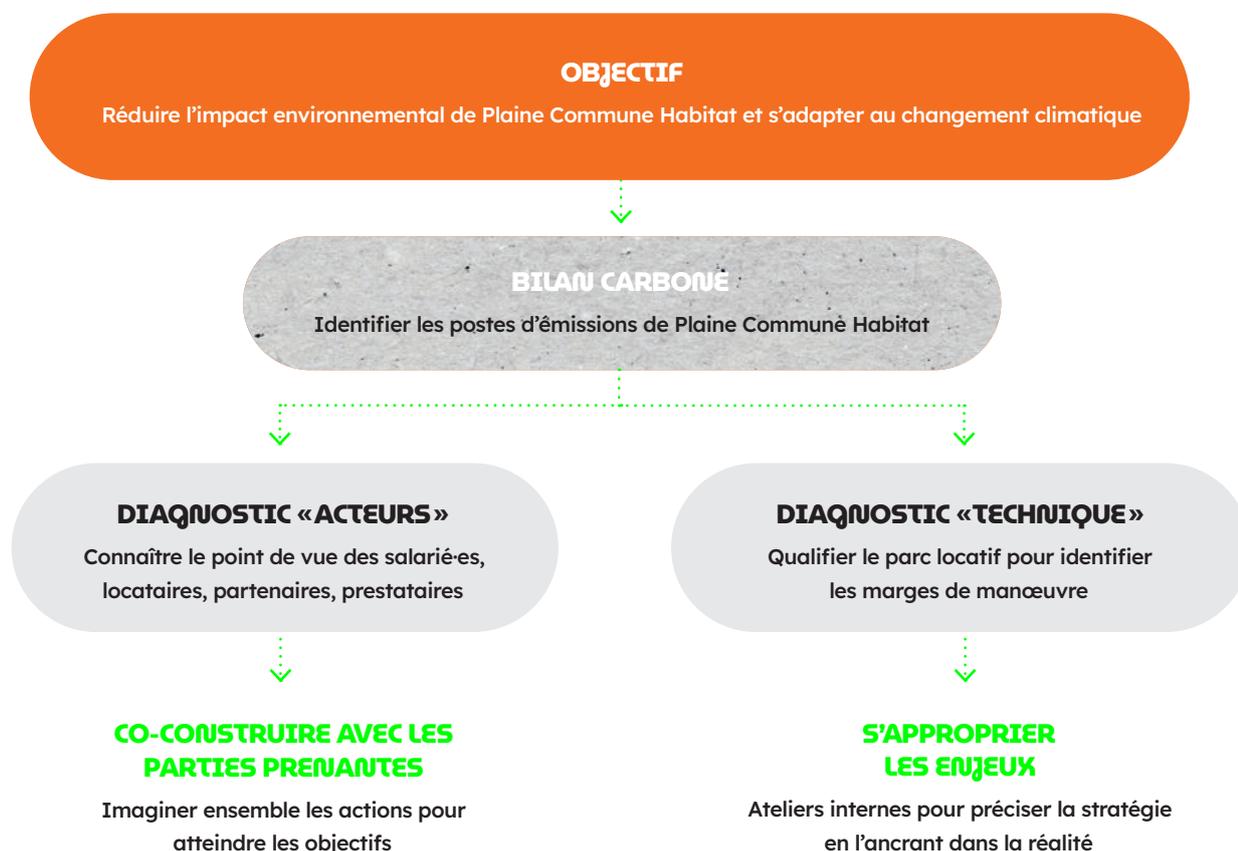
MÉTHODOLOGIE

Accompagnés par les cabinets Auxilia Conseil et Pouget Consultants, une première étape de diagnostic a été lancée en septembre 2020 :

- un **bilan carbone** pour mesurer nos émissions de gaz à effet de serre, incluant locataires et prestataires (scope 3) ;
- un **diagnostic patrimonial** pour identifier les leviers techniques (en termes de rénovation, construction neuve, énergie) à actionner selon les caractéristiques de nos logements ;
- une **large consultation de nos parties prenantes** pour identifier leurs marges de manœuvre et les conditions de leur mobilisation.

La démarche s'est poursuivie par une co-construction avec les locataires, partenaires institutionnels, prestataires et salarié-es de l'Office. Deux ateliers participatifs ont été organisés en septembre et octobre 2020 rassemblant chacun près de 40 participant-es. Cette dimension partenariale restera au cœur de notre démarche pour nous articuler au mieux avec les projets du territoire.

Un hackathon réunissant des expert-es du Conseil Départemental, de Plaine Commune, de l'Union Sociale pour l'Habitat, de l'Agence Locale pour l'Énergie et le Climat de Plaine Commune et de la Région a permis de bonifier notre stratégie et notre plan d'action.



SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DES PARTIES PRENANTES

L'écosystème de Plaine Commune Habitat est vaste :

450

salarié·es

réparti·es en

37

métiers

55 000

locataires

réparti·es dans près de

20 000

logements

+ DE

300

prestataires

intervenant sur une variété de missions

Un réseau de **partenaires élargi**,

parmi-lesquels **Plaine Commune**, le Département de Seine Saint Denis, les villes du territoire ainsi que l'ALEC Plaine Commune, l'Union sociale pour l'habitat, etc.

SALARIÉ·ES

Les enjeux sont bien perçus mais comment les traduire dans le quotidien ?

Des actions sont entreprises par service, mais comment créer une cohérence d'ensemble ?

PRESTATAIRES

Différents niveaux de maturité : du respect des normes à la mise en place de démarche interne volontariste.

Une relation contractuelle avec Plaine Commune Habitat satisfaisante, avec des liens parfois étroits, peu contraignante sur le volet environnemental à ce stade.

LOCATAIRES

Nos locataires sont sensibles à ces enjeux pour des raisons économiques et de qualité de vie et ont déjà des pratiques éco-citoyennes, mais ne les identifient pas toujours comme telles.

PARTENAIRES

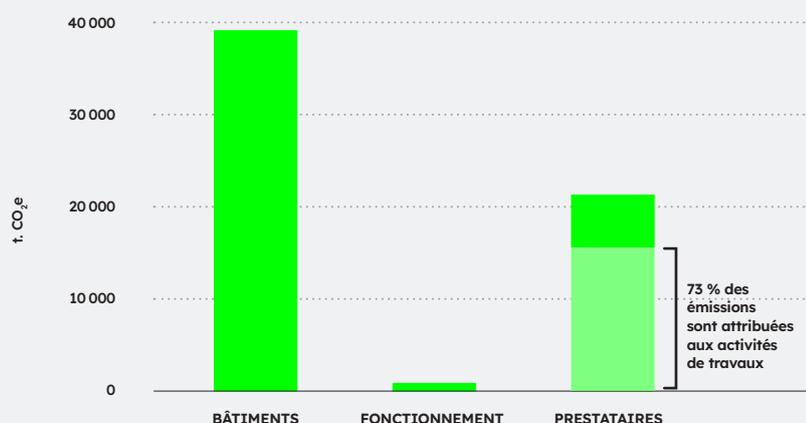
Une forte conscience des enjeux.
De nombreuses actions concrètes.

BILAN CARBONE

Le bilan carbone de Plaine Commune Habitat s'élève à 55 700 t.CO₂e pour l'année 2019, soit l'équivalent de l'empreinte carbone de 12 000 allers-retours Paris-New-York en avion.

Les émissions de gaz à effet de serre se décomposent de la manière suivante :

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (2019)



- **64 % des émissions sont liées aux logements.** Avec 1,06 t.CO₂e/logement, le patrimoine de Plaine Commune Habitat est déjà performant : 71 % du parc est raccordé aux **réseaux de chaleur urbains** fortement décarbonés. Il reste 24 % de notre parc chauffé au gaz.
- **35 % des émissions sont liées à nos fournisseurs et prestataires, en majorité liés aux travaux.**
- **1 % des émissions est dû au fonctionnement** de l'Office, parmi lesquelles les **déplacements**.
- Sans action spécifique, **la facture énergétique des locataires pourrait tripler d'ici à 2050.** Ce qui représente un surcoût d'environ 1 100 €/an/logement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les bâtiments construits avant 1974 représentent **2/3** de la consommation énergétique de notre patrimoine

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS CARBONE

Les actions du Plan Ambition Environnement permettront d'ici à 2050 de diminuer les émissions à hauteur de 27 884 t.CO₂e, soit une baisse de 50 % par rapport aux émissions mesurées en 2019.

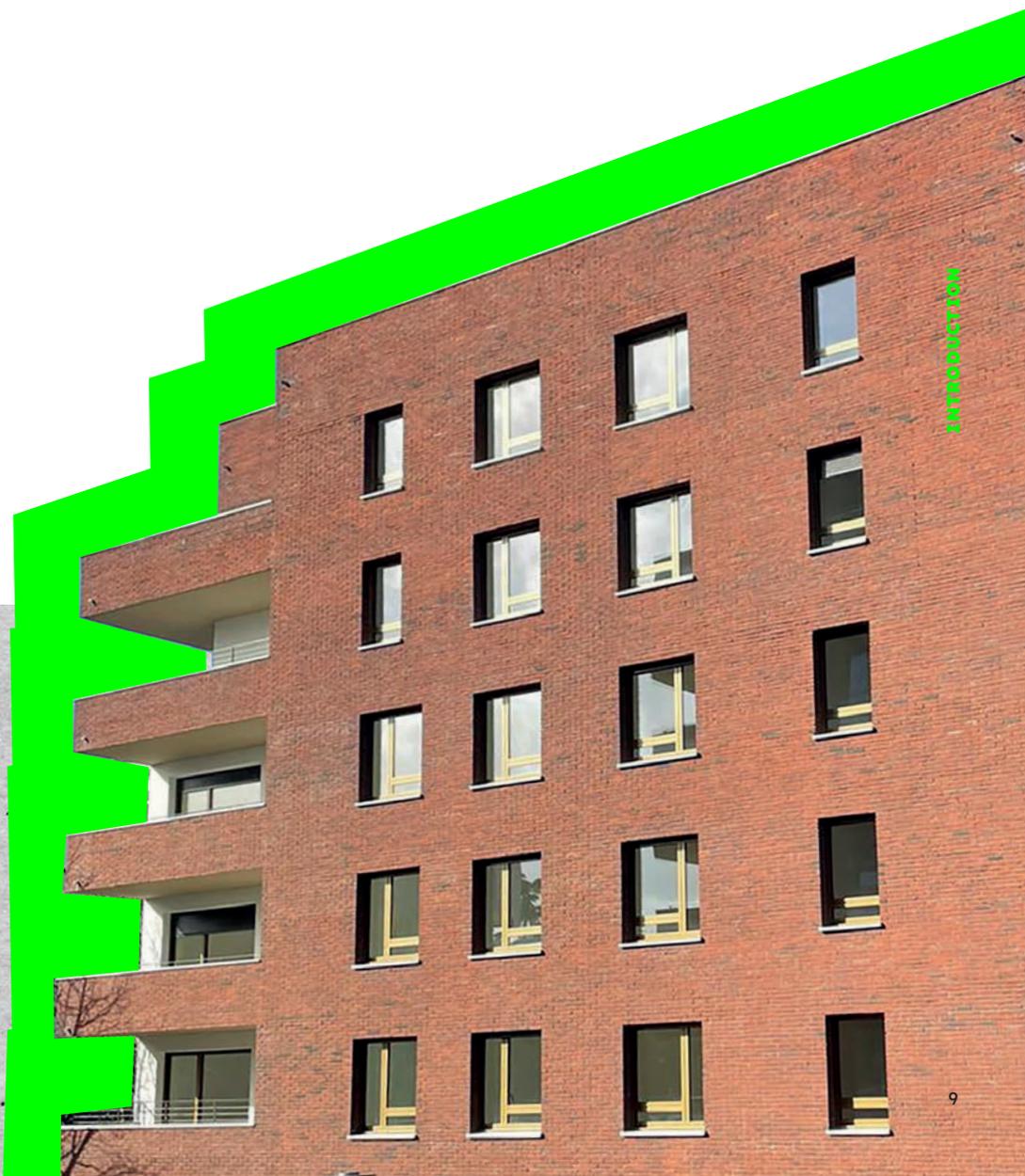
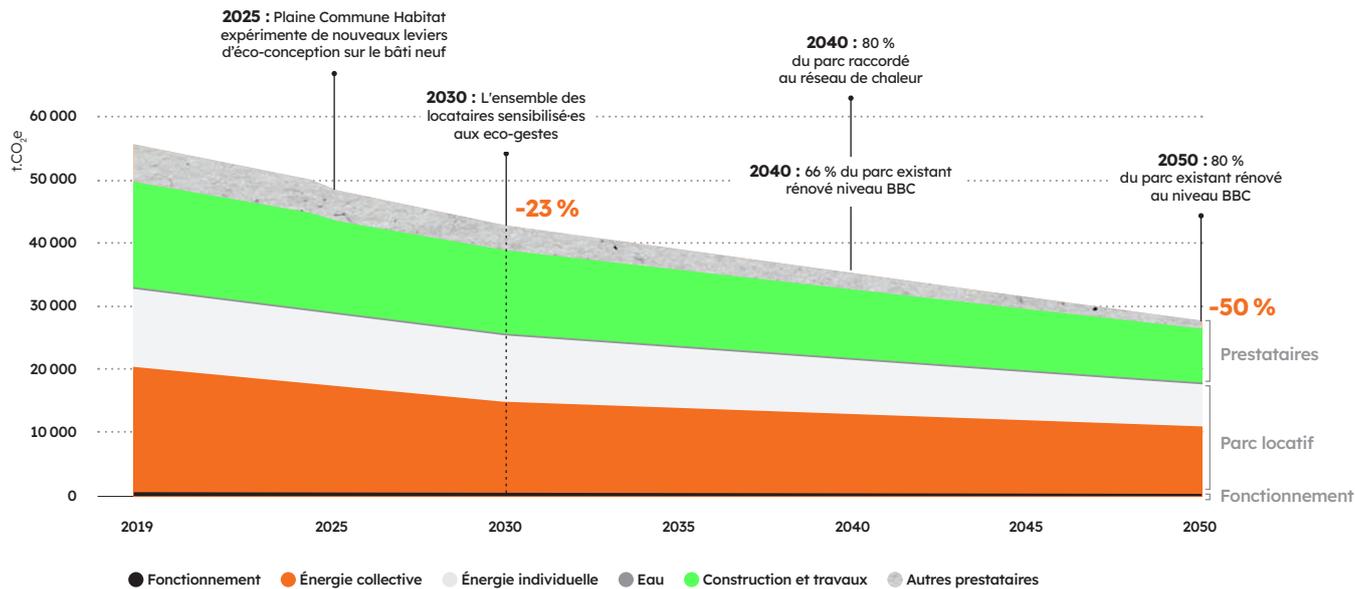
	BAISSE DES ÉMISSIONS (ÉQ. CO ₂ /AN)
Rendre notre parc de logement efficace et résilient face au défi climatique	25 776
Promouvoir la sobriété pour adapter les modes de vie aux enjeux environnementaux	1 810
Être un Office exemplaire dans nos modes de faire	298
TOTAL	27 884

Actions complémentaires

Par ailleurs, lorsque nous mettrons en place les actions suivantes, ce seront 3 093 t.CO₂e supplémentaires d'économisées par rapport au périmètre initial du bilan carbone.

	TONNES ÉQ. CO ₂ /AN
Recourir à des énergies décarbonées	1 777
Accueillir la biodiversité : végétaliser nos espaces et préserver la ressource en eau	137
Améliorer la gestion des déchets (réduction, réemploi et tri)	199
Accompagner les locataires vers des pratiques de mobilité plus soutenables	980
TOTAL	3 093

ÉVOLUTION DE NOS ÉMISSIONS CARBONE D'ICI 2050



Rendre notre parc de logements efficace et résilient face au défi climatique

Le bilan carbone a souligné la marge de manœuvre importante dont Plaine Commune Habitat dispose sur ses 20 000 logements. Ceux-ci représentent 64 % des émissions de CO₂ de l'Office. Bien qu'ils comportent très peu de passoires thermiques et qu'ils consomment une énergie en partie renouvelable, leur performance pourra être encore améliorée pour que Plaine Commune Habitat contribue à l'objectif de neutralité carbone prévu dans la Stratégie Nationale Bas Carbone.

L'Office prévoit d'accélérer la rénovation des logements existants, de rénover et construire avec des standards élevés et des matériaux de haute qualité environnementale, et d'améliorer le suivi du fonctionnement et l'usage des logements.



NOTRE CONTRIBUTION À LA NEUTRALITÉ CARBONE

Nous avons défini un double scénario à 2030 et à 2050. Les objectifs visés correspondent à ceux indiqués dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone, qui fixe, pour le logement, une réduction des consommations de **40 %** à l'échelle nationale en 2050.

Le scénario retenu tient compte des hypothèses suivantes :

- la rénovation en basse consommation (BBC) des logements construits avant 2000 ;
- une température de consigne à 19 °C ;
- une gestion technique et un accompagnement des usages renforcés ;
- des réseaux de chaleur urbains aux énergies largement décarbonées ;

- des panneaux photovoltaïques déployés dès que possible pour l'auto-consommation ;
- 300 nouvelles constructions par an en réglementation thermique RE2020.

Si l'on fait abstraction des constructions neuves qui augmentent mécaniquement les émissions, les actions permettent de réduire les consommations d'environ 55 % rapport à 2019.

ÉVOLUTION DE NOS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET ÉMISSIONS DE CO₂ D'ICI 2050*

	2019	2030	2050
Consommations énergétiques (GWh)	246	202	152
Émissions CO ₂ (Tonne eq CO ₂)	30 057	23 608	14 048
Gain des consommations énergétiques (%)	0 %	18 %	38 %
Gain en émissions CO ₂ (%)	0 %	21 %	53 %
Ratio kgCO ₂ /logement	1 566	1 055	504**

* Intégrant les constructions neuves. ** L'émission des gaz à effet de serre a été divisée par 3 par logement.



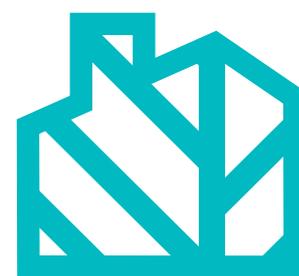
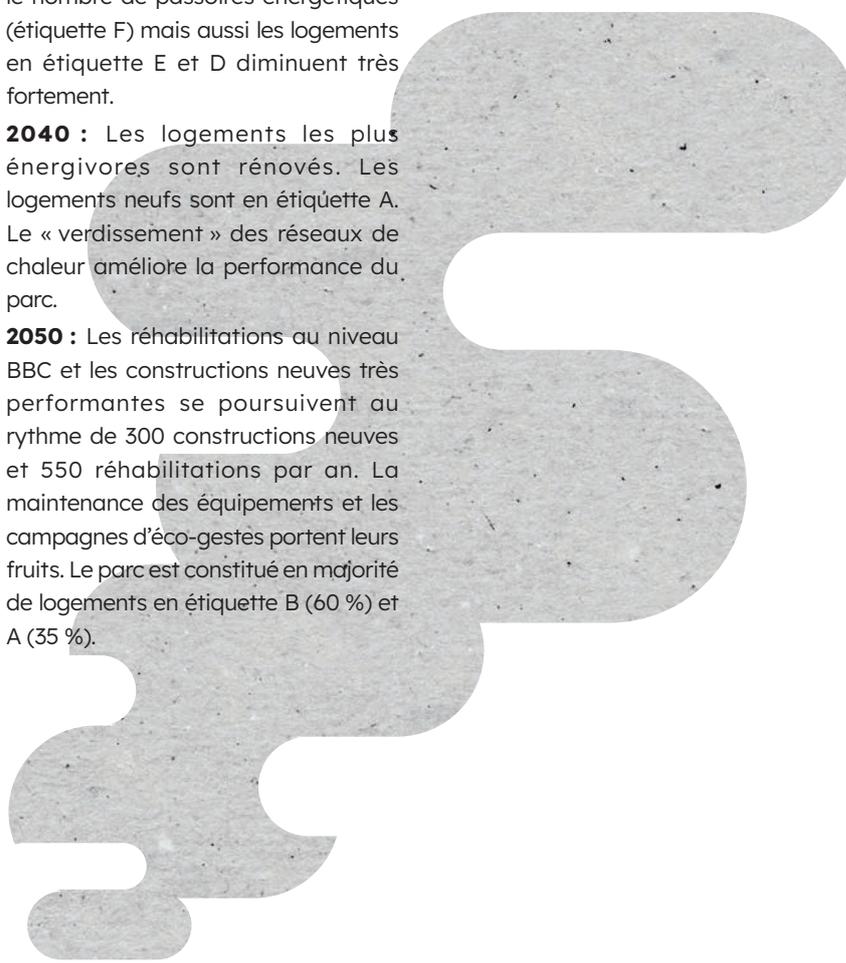
UNE MEILLEURE ISOLATION DES LOGEMENTS

Étiquettes	2019	2050
A	0 %	34 %
B	18 %	59 %
C	40 %	6 %
D	29 %	0 %
E	4 %	0 %
F	9 %	0 %
G	0 %	0 %

Tableau récapitulatif de la répartition en étiquettes DPE du parc de logements de Plaine Commune Habitat

Scénario prospectif :

- **2019** : À l'existant, le parc de logements est centré sur les étiquettes C et D du Diagnostic de performance énergétique (DPE).
- **2030** : Les réhabilitations touchant en priorité les logements énergivores, le nombre de passoires énergétiques (étiquette F) mais aussi les logements en étiquette E et D diminuent très fortement.
- **2040** : Les logements les plus énergivores sont rénovés. Les logements neufs sont en étiquette A. Le « verdissement » des réseaux de chaleur améliore la performance du parc.
- **2050** : Les réhabilitations au niveau BBC et les constructions neuves très performantes se poursuivent au rythme de 300 constructions neuves et 550 réhabilitations par an. La maintenance des équipements et les campagnes d'éco-gestes portent leurs fruits. Le parc est constitué en majorité de logements en étiquette B (60 %) et A (35 %).





NOS ENGAGEMENTS POUR LA RÉHABILITATION

ACTION 1

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments

• Objectif

Réduire de manière drastique les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation des bâtiments existants par des rénovations hautement performantes.

L'objectif de la neutralité carbone à 2050 passe nécessairement par la rénovation globale de tous les bâtiments construits avant l'an 2000. Cela représente un total d'environ 17 000 logements à rénover. Le rythme actuel de réhabilitations est déjà soutenu et cohérent avec cet objectif. Concrètement, Plaine Commune Habitat priorisera les rénovations en fonction du poids énergétique des bâtiments.

Les exigences énergétiques minimales seront renforcées. Les actions de veille pour anticiper les futures évolutions réglementaires seront accentuées par des formations régulières. Les marchés de réhabilitation intégreront des clauses environnementales plus exigeantes. Enfin, le contrôle du suivi et de la mise en œuvre des travaux sera consolidé pour rendre compte des améliorations réelles. À terme, ces rénovations permettront d'obtenir un parc très performant.

• Nos ambitions

- Plus aucun logement en étiquette énergétique F et G d'ici 2030.
- 60 % de nos logements rénovés en étiquette énergétique B en 2050, contre 18 % en 2019.

CONSTRUCTIONS NEUVES ET CONFORT D'ÉTÉ

ACTION 2

Renforcer la qualité des constructions neuves

• Objectif

Rendre le parc neuf encore plus performant, durable et de qualité pour les locataires.

D'ici 2050, Plaine Commune Habitat vise la construction de 300 nouveaux logements par an, soit 9 000 logements supplémentaires.

• Nos ambitions

- Pour chaque opération, respecter au moins un critère d'excellence environnementale (gestion de l'eau, énergie locale, végétalisation).
- Appliquer la nouvelle norme environnementale RE2020 sur toutes nos constructions neuves, en intégrant le jalon 2025 dès 2023.

ACTION 3

Développer l'architecture bioclimatique et le confort d'été

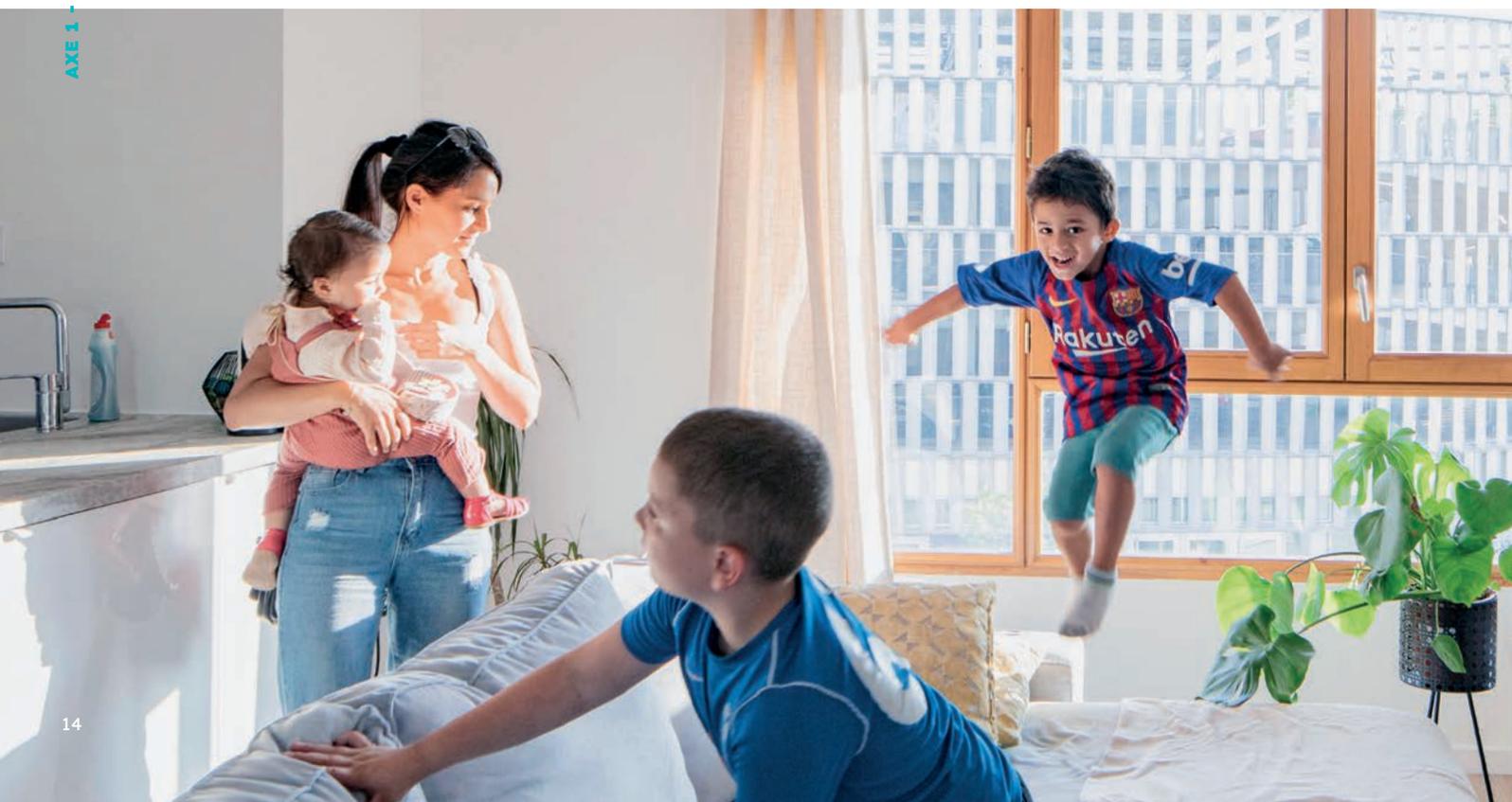
• Objectif

Pour faire face aux pics de chaleur, l'adaptation des bâtiments neufs ou existants est primordiale pour préserver le confort et limiter le recours à la climatisation.

La **conception bioclimatique** permet d'optimiser le fonctionnement des bâtiments en fonction de son environnement en actionnant des leviers tels que la protection solaire, la végétalisation des façades, la ventilation naturelle, l'inertie renforcée des bâtiments, les toitures végétalisées ou à revêtement blanc, les isolants biosourcés...

• Nos ambitions

- Nous doter d'un Plan stratégique de patrimoine sur les toitures d'ici 2025, intégrant l'utilisation à but écologique de toutes nos toitures dans le cadre des réhabilitations à venir (végétalisation, panneaux photovoltaïques, peinture blanche réfléchissante...).
- Intégrer des espaces verts à toutes nos constructions neuves et réhabilitations pour favoriser les îlots de fraîcheur.
- 35 % de nos logements seront en étiquette A en 2050 contre 0 % en 2019.



MATÉRIAUX ET RÉEMPLOI

ACTION 4

Améliorer la performance
environnementale des matériaux

• Objectif

Diminuer le poids carbone des chantiers de réhabilitation et constructions neuves, en favorisant l'usage de matériaux bas-carbone et d'éco-matériaux dans la rénovation et les constructions neuves (bois, paille, chanvre, terre crue, etc.).

• Nos ambitions

- Soutenir l'innovation sur les matériaux biosourcés en étudiant la faisabilité d'Appréciation Technique d'Expérimentation délivrées par le CSTB, sur nos chantiers.
- Soutenir la production locale de matériaux biosourcés en l'intégrant dans nos futures consultations.

ACTION 5

Mettre en œuvre l'économie circulaire sur nos chantiers

• Objectif

Systématiser la mise en place de diagnostics déchets et ressources sur les projets de démolition, construction et de rénovation : inventorier les Produits-Équipements-Matériaux-Déchets, définir leur valorisation et les préconisations de dépose, mettre en place des démolitions sélectives, faire de la veille et des retours d'expérience avec les partenaires du territoire.

• Nos ambitions

- Appliquer la charte Métabolisme Urbain sur l'économie circulaire, portée par Plaine Commune, sur nos chantiers de rénovation, démolition, construction et remise en état des logements.



NOS ACTIONS SUR L'ÉNERGIE

ACTION 6

Recourir à des énergies décarbonées

• Objectif

Le recours aux énergies décarbonées permet une baisse importante des émissions de gaz à effet de serre.

1. Décarboner la chaleur en sortant progressivement des énergies fossiles au profit de solutions performantes et décarbonées (pompes à chaleur, biomasse, biogaz) et en continuant le raccordement aux réseaux de chaleur.
2. Production d'énergie locale en autoconsommation pour **sécuriser une partie de sa facture énergétique**, en alimentant les parties communes (éclairage, parking, VMC) et les logements.

• Nos ambitions

- Accompagner l'extension du réseau de chaleur urbain en s'y raccordant et encourager le verdissement de son mix énergétique.
- Produire de l'énergie locale pour l'autoconsommation : 20 % des besoins des parties communes couverts par de l'énergie autoproduite d'ici 2030 ; 35 % minimum d'ici 2050.
- Expérimenter des technologies nouvelles (ex : photovoltaïque, éoliennes de toit).
- Effectuer une étude de faisabilité d'achat groupé d'électricité verte pour la consommation individuelle
- Recourir aux pompes à chaleur et abandonner progressivement l'utilisation du gaz fossile.



Promouvoir la sobriété pour adapter les modes de vie aux enjeux environnementaux

Le Plan Ambition Environnement ne relève pas que de l'enjeu environnemental. Il vise à bénéficier directement aux 55 000 locataires de Plaine Commune Habitat dans un esprit de solidarité, en améliorant leur cadre de vie sans peser sur leur budget. Car si rien n'est fait, l'augmentation de la facture énergétique et les impacts du changement climatique viendront bouleverser le quotidien de ces foyers.

Ce plan vise également à améliorer le bien-être et la santé des locataires en remettant la nature au cœur des espaces partagés et en accompagnant l'évolution des mobilités.

Réciproquement, le Plan Ambition Environnement ne sera pleinement mis en œuvre qu'avec l'implication des locataires. Par leur contribution aux projets, leurs propositions, leur changement de pratiques et leurs initiatives collectives, les habitant·es sont pleinement acteurs·rices de la transformation des modes de vie. Plaine Commune Habitat veillera à entretenir les liens avec les habitant·es par de multiples canaux, de la communication au soutien à l'expérimentation.

ÉCO-GESTES ET BIODIVERSITÉ

ACTION 7

Généraliser le recours des locataires aux éco-gestes

• Objectif

Faciliter le changement de pratiques des locataires en les accompagnant dans l'usage de leur logement et en les aidant à réduire leurs impacts :

- Au moment de l'entrée dans le logement (850 emménagements/an) ;
- En situation de sobriété contrainte ou de surconsommation d'eau ;
- Par des actions collectives, en porte-à-porte ou en pied d'immeuble.

• Nos ambitions

- Doter les équipements des logements à la relocation d'un kit éco-gestes dès 2025 et former les locataires à leur utilisation.
- Pour toute livraison neuve et toute réhabilitation, un appartement pédagogique sera mis en place.
- Les locataires en surconsommation d'eau bénéficieront d'une intervention ciblée.
- Un pack éco-geste sera distribué à l'ensemble des locataires ayant participé aux formations.

ACTION 8

Accueillir la biodiversité : végétaliser nos espaces et préserver la ressource en eau

• Objectif

Améliorer le cadre de vie, favoriser l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité en se dotant d'un plan de végétalisation qui intègre la récupération des eaux pluviales, la création d'îlots de fraîcheur, la production alimentaire et le compostage.

• Nos ambitions

- Créer 4 micro-forêts par an à partir de 2023.
- Étudier la faisabilité de débitumiser nos espaces extérieurs dans le cadre des réhabilitations.
- Se doter d'un Plan Stratégique espaces verts d'ici 2025, intégrant une stratégie de gestion des eaux pluviales.
- Mettre en place les conditions nécessaires pour accueillir des projets d'agriculture urbaine.
- Ouvrir nos locaux fermés depuis au moins 3 ans à des projets de réutilisation écologique.





DÉCHETS ET MOBILITÉ

ACTION 9

Améliorer la gestion des déchets
(réduction, réemploi et tri)

• Objectif

Améliorer la propreté et la qualité de vie, limiter la surconsommation, le gaspillage de matières, la pollution de l'air, des sols et de l'eau.

• Nos ambitions

- Installer des poubelles de tri dans les logements neufs et en réhabilitation.
- S'assurer du bon usage du tri sélectif dans toutes nos résidences d'ici 2025.
- S'assurer de la bonne mise en place du compostage de déchets verts dans les résidences dotées d'espaces verts auprès de nos prestataires (mise à disposition de cages à feuilles...).
- Contribuer à diffuser le dispositif de Plaine Commune de dons de composteur individuel pour tous-tes les locataires le souhaitant.
- Expérimenter sur 5 sites le compostage alimentaire collectif d'ici 2025 avant généralisation.
- Mettre en œuvre des campagnes propreté sur 15 sites par an pour sensibiliser sur la gestion des déchets, en parallèle des actions menées par Plaine Commune.
- Nouer des partenariats avec des structures associatives spécialisées dans la collecte et le réemploi du mobilier et équipements individuels des locataires.

ACTION 10

Soutenir des pratiques
de mobilité plus durables
pour les locataires

• Objectif

Réduire les émissions de CO₂ en encourageant les locataires à se tourner vers des moyens de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et en facilitant l'usage de véhicules propres.

• Nos ambitions

- Plan Vélo :
 - Équiper toutes nos résidences dotées de locaux en boucles à vélo d'ici 2028 ;
 - Doter toutes nos résidences non pourvues de locaux, d'abris à vélo sécurisés (dont expérimentation de vélo-box) d'ici 2035 ;
 - Organiser des ateliers de conduite et de réparation de vélo pour les locataires, en lien avec les actions entreprises par l'agglomération ;
- Plan transition véhicules électriques : pré-équiper 20 % des places en infrastructures de recharge pour véhicule électrique (IRVE) d'ici 2023, sur plus de 60 de nos parkings couverts. Étudier les conditions d'équipement de nos parkings aériens d'ici 2024.

Être un Office exemplaire dans nos modes de faire

En tant que bailleur social, Plaine Commune Habitat a un rôle d'entraînement à jouer à l'échelle du territoire. C'est pourquoi le Plan Ambition Environnement a été bâti sur un processus de co-construction avec les acteurs·trices du territoire, les locataires, les salarié·es et les prestataires.

Plaine Commune Habitat doit être exemplaire pour ce qui relève de sa responsabilité. Même si certaines actions ont un impact limité, comme les éco-gestes des salarié·es, elles témoignent de la cohérence de la démarche : c'est par leurs actions quotidiennes que les salarié·es ont des marges de manœuvre qui excèdent les simples éco-gestes (accompagnement des locataires, gestion des chantiers...).

Une fois formé·es sur les enjeux et les conséquences de leurs décisions, les salarié·es introduiront des changements de fond, trouveront de nouveaux modes de fonctionnement et démultiplieront les effets positifs de leurs actions. La réduction des impacts de Plaine Commune Habitat impliquera ainsi une révision de procédures, une conscience des enjeux dans tous les services et une évolution des comportements et des pratiques professionnelles de ses 450 salarié·es.

Enfin, pour mener à bien ses missions, Plaine Commune Habitat s'entoure de près de 300 prestataires, dont les prestations représentent plus d'un tiers des émissions de CO₂ de l'Office. Une attention toute particulière sera donc portée sur le rôle de donneur d'ordre de Plaine Commune Habitat.

ACHATS ET CONSOMMATIONS

ACTION 11

Se doter d'une stratégie d'achat responsable et durable

• Objectif

Inciter les prestataires de Plaine Commune Habitat à mettre en œuvre des pratiques réduisant les impacts environnementaux de leurs activités, en assurant le contrôle lors de la réalisation des prestations.

• Nos ambitions

- Faire baisser d'1/4 les émissions de gaz à effet de serre de nos prestataires à l'horizon 2050.
- Nous doter d'une stratégie d'achat responsable et durable globale qui se décline ensuite de manière spécifique sur chacun de nos marchés (socle de critères environnementaux, exigence de réparation, analyse du cycle de vie des matériaux, origine des composants, fourniture des éléments pour alimenter notre bilan carbone...).
- Mettre en place un moyen de suivi et d'évaluation des prestations.
- Intégrer les exigences de la loi Anti-Gaspillage Économie Circulaire (AGEC) dans les marchés.

ACTION 12

Maîtriser nos consommations et optimiser l'utilisation des ressources

• Objectif

Limiter la consommation de consommables (papier, bureautique, électricité, eau), dans le respect de la loi AGECE.

• Nos ambitions

- Organiser un *cleaning day* informatique par an à partir de 2023.
- Organiser le suivi et le correctif de l'entretien de nos locaux.
- Organiser un challenge interne sur les éco-gestes au bureau.
- Remplacer les fournitures jetables par des fournitures rechargeables ou recyclées.
- Expérimenter un marché de réparation pour l'ensemble de nos équipements.
- Se doter d'un marché avec une entreprise d'insertion locale pour nettoyer et réparer de la dotation vestimentaire de notre personnel de proximité dès 2023.



MOBILITÉ ET FORMATION

ACTION 13

Se doter d'un plan de mobilité décarbonée

• Objectif

Aider les salarié-es de Plaine Commune Habitat à utiliser des modes alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail et certains déplacements professionnels.

• Nos ambitions

- Les déplacements domiciles-travail :
 - Se doter d'un Plan de mobilité employeur d'ici 2024 ;
 - Étudier la faisabilité de la mise en place du forfait mobilité durable ;
 - Permettre de meilleures conditions de stationnement des vélos en agence.
- Les déplacements professionnels :
 - Organiser une formation à l'éco-conduite pour les salarié-es ;
 - Réduire le parc de véhicules de 20 % d'ici 2025 ;
 - Cesser progressivement d'utiliser les véhicules thermiques au profit d'une flotte de véhicules électriques et de vélos ;
 - S'inscrire dans le dispositif Pro Vélo Employeur.

ACTION 14

Former les collaborateur-rices à leurs enjeux métier

• Objectif

Définir et mettre en place un plan de formation aux enjeux environnementaux, permettant aux collaborateurs-riche de l'Office de se montrer garants de travaux énergétiques de qualité et aux acheteurs et acheteuses de Plaine Commune Habitat de s'approprier de nouvelles pratiques (concevoir les marchés, suivre les prestataires...).

• Nos ambitions

- Déployer dès 2023 un plan de formation aux enjeux environnementaux pour notre personnel technique et l'ensemble des acheteurs et acheteuses de l'Office.



GOVERNANCE ET PARTENARIATS

ACTION 15

Mettre en place une gouvernance participative favorisant l'innovation

• Objectif

Fixer les moyens et les modalités de mise en œuvre d'une gouvernance projets participative.

• Nos ambitions

- Mettre en place une gouvernance intégrant salarié-es, locataires, acteur-trices institutionnel-les qui puisse rendre compte des travaux en préparation du Conseil d'Administration de l'Office, préparer le bilan annuel et proposer les perspectives pour l'année suivante.
- Co-construire les actions à destination des locataires avec eux, dans une logique de concertation et de mobilisation des expertises d'usage.
- Se doter d'une batterie d'indicateurs clés permettant de mesurer la progression du projet.
- Se doter d'un budget pluri-annuel à compter de 2025.

ACTION 16

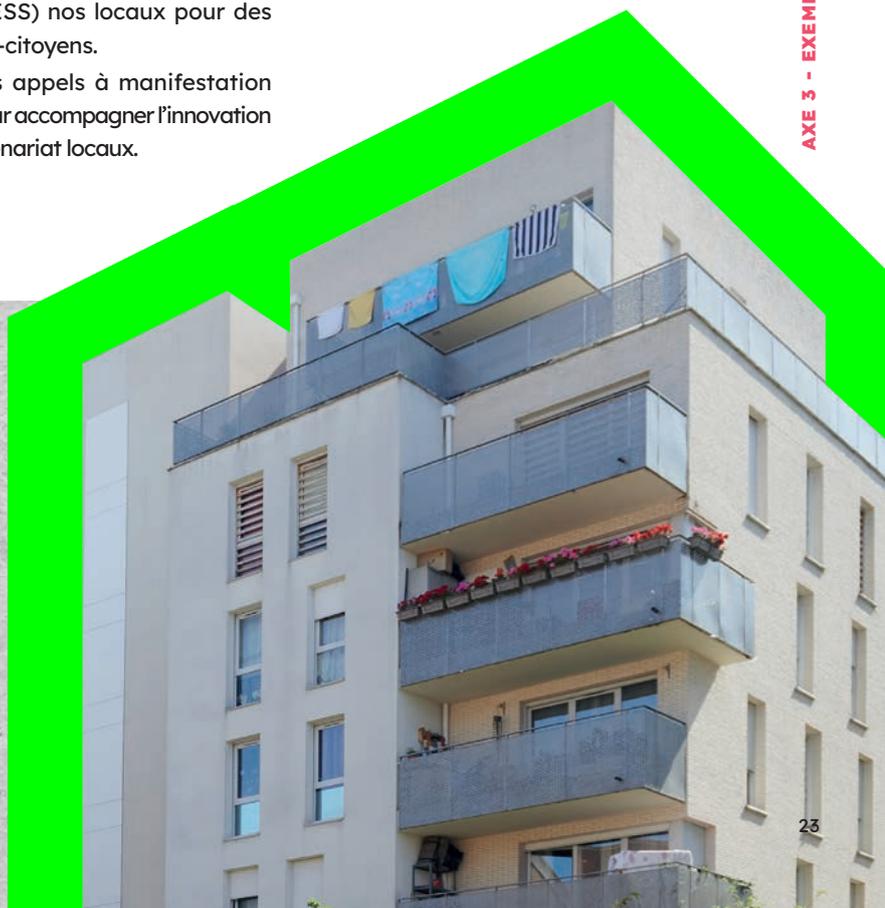
Contribuer à la transition du territoire (projets transversaux, participation aux démarches partenariales)

• Objectif

Tisser des liens avec les acteur-trices institutionnel-les et associatif-ves du territoire sur les sujets liés à la transition, afin de mettre en cohérence et articuler les actions et projets.

• Nos ambitions

- Participer à décliner au sein de l'Office et de son patrimoine les politiques des Villes.
- Être un partenaire actif de Plaine Commune et de l'Agence Locale pour l'Énergie et le Climat de Plaine Commune dans tous projets aux enjeux communs.
- Mettre à disposition d'associations ou d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) nos locaux pour des projets éco-citoyens.
- Lancer des appels à manifestation d'intérêt pour accompagner l'innovation et l'entrepreneuriat locaux.





Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement, 100 % recyclé.

Plaine Commune Habitat • 5 bis, rue Danielle Casanova, 93200 Saint-Denis • 01 48 13 93 33
www.oph-plainecommunehabitat.fr    